

COMMUNE DE MONCE-EN-BELIN
56 rue Jean Fouassier
72230 MONCE-EN-BELIN

ARRETE DU MAIRE n° 41/2026

Objet : 6.4 Autres actes réglementaires
Réglementation de la Circulation

Le Maire de Moncé en Belin,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et suivants,

Vu le Code de la Route, dont les articles R 411-8, R 411-3 et R 411-4,

Vu les Arrêtés Interministériels relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande présentée ce jour par les **Services Techniques de la Commune – rue Marcel Paul – 72230 MONCE-EN-BELIN** ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel de chantier pendant l'exécution des travaux de taille des arbustes le long de l'habitation du numéro 67, à Moncé-en-Belin, parking rue Jean Fouassier entre le numéro 63 et le numéro 67, dans l'agglomération, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE :

Article 01 : Durant la période **du lundi 13 avril 2026 et le jeudi 30 avril 2026**, pendant l'exécution des travaux de taille des arbustes le long de l'habitation du numéro 67, à Moncé-en-Belin, parking rue Jean Fouassier entre le numéro 63 et le numéro 67, le stationnement sera interdit et réglée par des panneaux **B 15 et C 18**.

Article 02 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le personnel de chantier pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 03 : Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités du chantier et sera affiché pour information des usagers à la Mairie de Moncé en Belin.

Article 04 : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, Monsieur le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Moncé en Belin, le 10 avril 2026

Le Maire,
Charles MESNIL

